

Rendez-vous à Plaine en Fête le 1er septembre !

Venez nous rendre visite à Plaine en Fête et repartez avec une casquette aux couleurs de l'Association des salariés agricoles de la Somme.

Cette année Plaine en fête se déroulera le dimanche 01 septembre à Ailly-le-Haut-Clocher.

Pour toute visite sur notre stand et en échange de vos coordonnées, nous vous offrirons la casquette de l'association des salariés agricoles de la Somme.



Concours de Moiss'batt' en 2018 à Plaine en fête. Photo : L'Action Agricole Picarde

Réforme de la formation professionnelle

Ocpiat* est le résultat de la fusion entre le Fafsea et Opcalim. C'est le fond de formation à destination, entre autres, des salariés agricoles.

Dans les territoires, la gestion paritaire de l'opérateur de compétences OCAPIAT sera réalisée par les Comités Paritaires Régionaux (CPR) qui auront un rôle d'ambassadeurs notamment auprès des institutionnels régionaux. Afin d'assurer un service de proximité au bénéfice de l'ensemble des entreprises adhérentes d'OCAPIAT, il est envisagé de disposer d'une délégation par région administrative.

Jusqu'au 31 décembre 2019, le Fafsea agit en nom et pour le compte d'OCAPIAT.

*Ocpiat : Opérateur de Compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires



La médaille d'honneur agricole

Historique

Créée par décret, le 17 juin 1890, elle est appelée parfois « Médaille des ouvriers de l'Agriculture » et remplaça les premières médailles sans ruban, décernées depuis l'arrêté pris par le ministre de l'Agriculture le 31 décembre 1883.

La Médaille d'honneur Agricole était attribuée, à l'origine, sur trois échelons (Bronze, Argent et Or), aux ouvriers ruraux ayant travaillé plus de 30 ans dans une même exploitation agricole ; délai ramené à 20 ans pour les ouvriers agricoles français ou indigènes habitant l'Algérie, le Maroc ou la Tunisie (décret du 3 août 1893).

En 1901, seul l'échelon Argent fut conservé (arrêté du 25 juillet). Sa remise fut étendue, par le décret du 2 mai 1928, à un certain nombre de travailleurs ruraux assimilés aux employés ou ouvriers agricoles.

En 1948, à l'exemple de la Médaille du Travail, elle devint à quatre échelons : Argent, Vermeil, Or et Grande médaille d'Or.

Les titulaires de la Médaille d'honneur Agricole reçoivent un diplôme qui rappelle les services pour lesquels ils sont récompensés.



Argent



Vermeil

Conditions d'attribution

La médaille d'honneur Agricole comporte quatre échelons :

Argent : 20 ans de services

Vermeil : 30 ans de services

Or : 35 ans de services

Grand Or : 40 ans de services

2 promotions par an :

1er janvier : les dossiers doivent être adressés en préfecture pour le 15 octobre, dernier délai.

14 juillet : les dossiers doivent être adressés en préfecture pour le 1er mai, dernier délai.

La médaille peut être attribuée à titre posthume dans un délai de 5 ans suivant le décès

du candidat

La demande de médaille d'honneur Agricole doit être établie sur un formulaire mis à la disposition des candidats en préfecture ou en sous-préfecture.

Il convient d'y joindre :

→ La copie d'une pièce d'identité ou d'un extrait d'acte de naissance,

→ Les attestations des différents emplois occupés,

→ La copie du livret militaire.

Un arrêté préfectoral attribue, deux fois par an, la médaille d'honneur Agricole.

L'attribution de cette distinction donne lieu à la délivrance d'un diplôme qui est transmis au candidat ou à la mairie du domicile du candidat.

La médaille étant à la charge du candidat ou offerte par son employeur.

L'arrêté paraît au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture .



Or



Grand Or



ÉLECTIONS MSA 2020

Construire l'avenir ensemble



En janvier 2020, vous serez appelé à voter pour les élections de la MSA.

Ces élections sont un enjeu majeur pour le régime que nous représentons.

Il s'agit :

- ✓ de confirmer le rôle de la MSA en tant qu'acteur de service public sur les territoires ;
- ✓ de promouvoir l'organisation démocratique et représentative du régime ;
- ✓ de défendre le modèle mutualiste qui caractérise la MSA ;
- ✓ de valoriser la place et les actions de l'élu MSA et les adhérents qu'il représente.

Pourquoi voter ?

En votant, vous éliez des délégués cantonaux qui se font l'écho des problèmes et besoins de votre profession ainsi que celle de votre territoire.

En votant, vous participez à la vie démocratique de votre caisse de MSA, vous êtes acteur de votre protection sociale et défendez vos intérêts ainsi que ceux de votre entourage.

En votant, vous veillez à la survie du régime agricole, à la spécificité mutualiste de la protection sociale.

Qui peut voter ?

Pour voter, il faut être adhérent MSA au 1^{er} avril 2019 et remplir les conditions ci-dessous :

- ✓ Appartenir à l'un des collèges électoraux définis à l'article L.723-15 du CRPM,
- ✓ Etre âgé de 16 ans au moins,
- ✓ Ne pas avoir été condamné à l'une des peines entraînant ou de nature à entraîner la déchéance des droits civiques,
- ✓ Avoir acquitté toutes les cotisations personnellement dues et réclamées depuis 6 mois au moins (ne pas être débiteur de plus de 42€),
- ✓ Avoir sa résidence sur le territoire métropolitain.

Comment voter ?

Vous aurez la possibilité de voter du 20 janvier au 31 janvier 2020.

Il y aura deux possibilités de vote soit :



Par correspondance via le matériel de vote réceptionné à votre domicile ;



Par vote électronique, dans le matériel de vote vous retrouverez un identifiant et un code personnel et confidentiel.

A savoir, si vous votez à la fois par correspondance et par Internet, seul le vote par Internet sera retenu.



ÉLECTIONS MSA du 20 au 31 janvier 2020 **VOTER C'est utile !**

sur internet ou par courrier

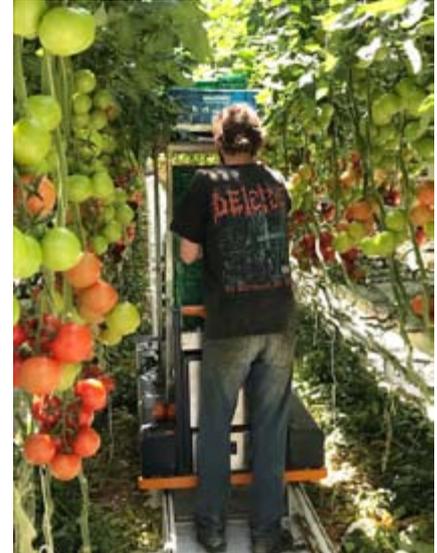


L'essentiel & plus encore

Cultures spécialisées en Nord Pas de Calais

Conditions de travail souvent difficiles, voire très difficiles et pleines de conséquences sur la santé. Et pourtant de solutions existent. Voici quelques témoignages.

B... travaille depuis près de 20 ans dans une exploitation de cultures spécialisées dans les fleurs, que ce soit dans des serres ou en plein air. Après les travaux de plantation et d'entretien des cultures, la préparation des plantes pour la vente impose le port de charges lourdes, le déplacement de chariots peu adaptés et le chargement de camions sans assistance. Sans oublier les travaux de mise en place de béton.



Bilan : après de telles conditions de travail, par tous les temps, elle est en arrêt de travail depuis 2 ans. Elle a dû être opérée des deux épaules, et se retrouve dans l'incapacité de reprendre une activité professionnelle. Tout cela pour un salaire de quelques centimes supérieur au SMIC, avec un système illégal de récupération des heures effectuées au-delà de 35 heures hebdomadaires, et des marchés à assurer certains dimanches et jours fériés (y compris le 1er mai).

C... a travaillé depuis l'âge de 16 ans dans ce même type d'entreprise, mais uniquement en cultures de pleine terre. Aujourd'hui, à 40 ans, elle est en invalidité et a dû se reconverter.

A... travaille dans une exploitation légumière de plein champ et intervient essentiellement sur les récoltes (radis, salades, navets, poireaux, ...) et la préparation des légumes pour la vente. Elle est donc soumise aux aléas climatiques et portent également des charges assez lourdes. Si certaines cultures sont obligatoirement au sol (chrysanthèmes, poireaux, ...), il existe maintenant pour la manipulation des charges des outils modernes, permettant d'épargner beaucoup de pénibilité et même de gagner du temps (différents modèles de brouettes électriques par exemple).

La réduction de l'emploi des produits phytosanitaires peut entraîner une augmentation importante des interventions humaines pour le désherbage des cultures au sol, et donc de la pénibilité liée à ces travaux.

L'arrivée sur le marché de nouveaux matériels, tels que les robots désherbeurs, doit permettre la réalisation des travaux d'entretien des cultures au sol en économisant la pénibilité.

Cette modernisation est déjà en marche dans d'autres entreprises :

H..., S... et A... travaillent dans des serres de production de tomates, en cultures hors sol, sans produits phytosanitaires, mais dans des conditions plus agréables. Le travail de cueillette se fait à hauteur de hanche, sur des chariots à avancement automatique, donc aucun besoin de soulever des caisses ni de pousser du matériel chargé. Le déplacement du chariot plein vers le centre de conditionnement est automatique, guidé par GPS. Le problème le plus important est la chaleur qui peut en cas de canicule nécessiter des aménagements d'horaires (éventuellement commencer le matin à 5 ou 6 h, et terminer en début d'après-midi).



Sécurisation des réseaux d'irrigation

La MSA Picardie nous livre les bonnes pratiques pour vous protéger de ses dangers cachés.

L'irrigation est une pratique incontournable dans certaines productions agricoles. Cette activité représente bon nombre de risques, parfois mortels et souvent méconnus mais qui sont pourtant évitables grâce à la mise en place de mesures de prévention simples.

01 L'INSTALLATION DU RÉSEAU

✦ Electricité : gardez vos distances !



Le risque d'électrocution est très important. La manipulation de tuyaux (parfois de 9 m) est dangereuse dans un rayon de 3 m autour des conducteurs.

Il n'y a pas besoin de toucher la ligne directement pour provoquer un accident !

Manipulez vos tuyaux à l'horizontale.

✦ Préservez l'intégrité du réseau durant toute la campagne

Une fixation du système prévient des éventuelles rotations dues aux variations de température au cours de la campagne.

Pour une bonne stabilité, maintenez les crochets à la verticale en installant des stabilisateurs à intervalles réguliers (exemples : planche de bois, semelle fixée au tuyau ou à la vanne).

02 LA MISE EN ROUTE DU RÉSEAU

✦ Pensez à la purge

Sur des réseaux d'irrigation, l'eau pousse l'air emprisonné dans la conduite, provoquant une accumulation d'énergie très dangereuse.

Un mécanisme de purge peut être installé en bout de réseau.



Mécanisme de purge / soupape / évent

✦ Évitez l'onde de choc

Au démarrage d'une pompe, une onde de choc appelée « coup de bélier » peut déclencher d'importantes surpressions qui fragilisent le réseau (ruptures de crochets, soudures, etc).

Un démarrage progressif de la pompe permet de limiter ce phénomène.

Sur les réseaux à commande manuelle, ouvrir progressivement la vanne de débit de forage.

PRÉCAUTIONS IMPORTANTES

Purgez les tuyaux avant d'apposer la soupape ou le bouchon afin d'évacuer les éventuels débris présents dans le circuit qui pourraient rendre le système inefficace.

Libérez l'air emprisonné grâce aux bouchons de fin de ligne qui sont munis d'une soupape de dégazage. Ils sont positionnés en dehors des zones d'interventions habituelles (abords proches des enrouleurs et de vannes de réseaux).

Positionnez un tuyau entre la dernière vanne et le bouchon de fin de ligne. Cela permet d'éloigner l'opérateur d'une zone de risques.

Restez toujours à l'écart lors de la première mise en pression du système.

03 LES INTERVENTIONS EN COURS DE CAMPAGNE

✦ Organisez le travail

Avant de démarrer la campagne d'irrigation, l'exploitant doit :

- Privilégier le travail à deux, autant que possible.
- Mettre en place des méthodes et des procédures spécifiques et adaptées à son installation.
- Organiser chronologiquement l'ordre des opérations et partager l'information avec chacun des utilisateurs.
- En cas de travail isolé, adopter des mesures de détection de problème : port de téléphone portable ou DATI (Dispositif d'Alerte du Travailleur Isolé).

✦ Adoptez les bons gestes lors des interventions

Sous pression, les tiges filetées en laiton sont très fragiles, peuvent casser et être projetées sur l'opérateur.

En cas de manœuvre sur la vanne VBZ, optez pour une position en retrait, les bras tendus, afin de dégager le corps du dessus de la vanne.



Ne jamais resserrer la vis en laiton sur un réseau sous pression.

Utilisez un outil adapté pour le faire.



✦ Que faire en cas de fuite ou dysfonctionnement ?

- **Stoppez impérativement l'arrivée d'eau.**
- **Indiquez vos interventions à l'aide d'une signalétique** (panneau type «Défense de manœuvrer, travaux en cours »).
- **Libérez progressivement et intégralement la pression** grâce à une vanne adaptée sur l'enrouleur.

Toutes les interventions doivent être réalisées sur un réseau à pression nulle : même en passant de 11 à 4 bars, la pression reste encore beaucoup trop importante pour intervenir, et représente donc un risque sérieux.

- **Identifiez le matériel endommagé** (à l'aide d'une bombe de peinture ou de rubalise) afin de le repérer facilement et le remettre en état.

04 DÉINSTALLATION ET REMISAGE

✦ Garantir une bonne qualité de travail à la reprise

Remis en état et entretenu avant l'hivernage, le matériel sera prêt pour le printemps. Il est essentiel d'isoler et d'inspecter les éléments ayant posé problème durant la campagne.



Les anciennes générations de branchement VBZ ont une commande qui peut être très **dangereuse** en cas de rupture du boulon.

Il est indispensable de les remplacer par un système à goupille fendue (mécanindus).

Visitez le zoo de Pairi Daiza !

L'Association des Salariés Agricoles de la Somme organise une sortie au Zoo de Pairi Daiza en Belgique le dimanche 20 octobre 2019. Ce zoo est l'équivalent Belge du Zoo de Beauval, il a été élu meilleur zoo d'Europe

Plus d'info :

<https://www.pairidaiza.eu/fr#pairi-daiza-resort>



Votre association vous propose le transport et l'entrée au Zoo au tarif de 40€/pers pour les adhérents et 60€/pers pour les non-adhérents. Le départ se fera d'Amiens avec un ramassage à Roye.

Si vous êtes intéressés et pour faciliter l'organisation merci de retourner les informations ci-dessous avant le 1er septembre :

- Nom
- Prénom
- Adresse
- Téléphone/mail
- Nombre de participants adhérent et non-adhérent.

Ces informations sont à transmettre à :

Association des Salariés Agricoles de la Somme /Antoine ROISIN,
19 bis rue Alexandre Dumas 80096 Amiens Cedex 03
Ou a.roisin@somme.chambagri.fr

Salon Agritechnica 2019 à Hanovre

L'association des salariés agricoles d'Eure et Loire organise une sortie au salon Agritechnica à Hanovre en Allemagne en novembre 2019.

Pour tout renseignement en termes de place et de coût, vous pouvez contacter Daniel LAZIER, animateur de l'Association ASA28 au 02 37 24 45 64 ou par mail à : d.lazier@eure-et-loir.chambagri.fr

